



Formation FIE(A)

Examinateur de vol aux qualifications FI(A), CRI(A), IRI(A), TRI(A)

PRÉ-REQUIS

- Détenir une licence CPL(A) ou ATPL(A)
- Détenir la qualification d'instructeur de vol associée au type de mandat FIE souhaité
- Posséder au moins 2000 heures de vol sur avions ou TMG en tant que pilote
- Posséder au moins 100 heures de vol en tant qu'Instructeur de vol sur le mandat souhaité



SUPPORTS DE FORMATION

- Package Pilot Training Academy
- Examiner Differences Document
- Flight Examiner Manual FI, IRI, CRI



FORMATION et EXAMEN THÉORIQUE

Il n'y a pas d'examen théorique pour le FIE(A). Le cours et la formation pratique doivent durer au moins 1 jour incluant un briefing sur les procédures administratives, l'enseignement à la conduite, les mises à jour réglementaires et un accès au Examiner Differences Document.



FORMATION et EXAMEN PRATIQUE

- 1 examen pratique simulé en vol de délivrance initiale du certificat d'instructeur correspondant,
- 1 vol simulé sur une prorogation ou renouvellement du certificat d'examineur correspondant.

Idéalement, cela se fait sur 2 vols d'1h30 avec au moins un test de délivrance initiale simulé et un test de prorogation ou renouvellement de la qualification instructeur également simulé.

- Attestation de fin de formation (37FormExa)
- Présentation au test d'évaluation des compétences du candidat FIE(A) avec un Pilote Inspecteur de l'Autorité conformément au 98FormExa.

➡ Formalités du test sur [Démarches PortailPN](#) par l'Examinateur



DEMANDE DE DÉLIVRANCE DU MANDAT FIE(A)

- Demande de délivrance du mandat FIE(A) sur [Démarches PortailPN](#)
Demander la délivrance, la prorogation, le renouvellement ou l'extension de priviléges d'une autorisation d'examineur



PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT (valide 3 ans)

Prorogation (non expiré) : satisfaire à **TOUS** les critères suivants.

1. Avoir conduit au moins 6 examens pratique, tests de compétences, ou évaluations des compétences ou évaluation EBT avant l'expiration du mandat
2. Avoir effectué une formation de rafraîchissement en ATO ou par l'Autorité dans les 12 mois précédent l'expiration du mandat (stage RSFE)
3. Un des 6 examens pratique, tests de compétences, ou évaluations des compétences ou évaluation EBT doit se dérouler dans les 12 derniers mois précédant l'expiration du mandat FIE(A) et être évalué par un Inspecteur de l'Autorité ou par un Examinateur Senior (S-FIE(A)) spécifiquement autorisé.

Renouvellement (expiré) : une formation de rafraîchissement en ATO + un vol pratique supervisé par un PINS ou S-FIE(A) pour le renouvellement du mandat.